



Société Anonyme au capital de 15.141.725 €
Siège social : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, CS 33167, 69134 Ecully Cedex
622 019 503 RCS Lyon

AVIS DE CONVOCATION

**Rectificatif à l'avis préalable paru au Balo du 5 mai 2021 - Bulletin n° 54 :
Selon décision du Conseil d'Administration réuni le 19 mai 2021, l'Assemblée Générale
se tiendra le 9 juin 2021 à 14H00 et non à 10H00**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 9 juin 2021 à 14 heures au siège social de la Société : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, 69130 Ecully, à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

Avertissement :

Compte tenu des incertitudes résultant du contexte actuel lié au COVID-19, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de la Société : www.pcas.com (rubrique « Investors »), qui précisera les modalités pratiques de cette Assemblée Générale Ordinaire et qui indiquera toute évolution éventuelle relative aux modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaire en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président de l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Fixation du montant de la rémunération des administrateurs ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9.I. du Code de commerce, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de commerce ;

- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Frédéric Desdouits, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Directeur Général à compter du 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8. du Code de commerce ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Marc de Roquefeuil ;
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

MODALITES DE PARTICIPATION

Il est rappelé que dans le contexte de la Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 pourraient être aménagées.

A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'Assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée soit le 7 juin 2021, à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

A noter que pour les actionnaires au porteur, une carte d'admission suffit pour participer physiquement à l'assemblée. Il n'est utile de demander une attestation de participation que dans les cas, exceptionnels, où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps cette carte d'admission.

B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission :
 - pour les actionnaires nominatifs : auprès de CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09
 - pour les actionnaires au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.
2. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
 - Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale,
 - Voter par correspondance,
 - Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé, ou

à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues aux articles L.225-106 et L. 22- 10-39 du Code de commerce.

Les actionnaires désirant donner pouvoir ou voter par correspondance devront :

- (a) Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-après,
- (b) Pour les actionnaires au porteur, demander, à compter de la convocation, le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'Assemblée, soit le 3 juin 2021 au plus tard.

En toute hypothèse, les actionnaires au nominatif ou au porteur pourront également télécharger le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui sera mis en ligne sur le site de la Société (www.pcas.com) au plus tard le 19 mai 2021.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CIC, Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse mail serviceproxy@cic.fr, au plus tard le 4 juin 2021 inclus et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

1. Conformément aux dispositions des articles R.225-79 et R.22-10-24 du Code de commerce, la notification et la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite par courrier à CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications ou révocations de pouvoir dûment signées et complétées pourront être prises en compte.

2. Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié et prorogé, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation ne peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans des délais compatibles avec la réglementation applicable. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

3. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

4. Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C – Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : ag2021@pcas.com ou au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception) à plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 3 juin 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D – Documents d'information pré-assemblée

En application de l'article R.22-10-23 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale visés dans cet article pourront être consultés au plus tard à compter du 19 mai 2021 sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.pcas.com.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : ag2021@pcas.com.

Le Conseil d'Administration

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 ; Quidus aux Administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L.225-235 du Code de commerce, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de (6 538 479,73) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts), s'élevant à 57 056 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de (14 947 000) euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à (6 538 479,73) euros en totalité au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi porté de la somme de 17.411.988,40 euros à la somme de 10.873.508,67 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution suivante de dividendes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2020	0	0	0
31 décembre 2019	0	0	0
31 décembre 2018	0	0	0

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes et des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation du montant de la rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, fixe à la somme de 14 000 euros le montant global annuel qui sera allouée aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 et de tous les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9.I. du Code de commerce, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 II. du Code de commerce, les informations mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise telles que décrites à l'article L.22-10-9.I. du Code de commerce et mentionnées dans ce rapport à la section 3.2.2, relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'absence de rémunération de Monsieur Pierre Luzeau au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Frédéric Desdouits, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Desdouits, tels que présentés à la section 3.2.2 (2) du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Directeur Général à compter du 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Luzeau, tels que présentés à la section 3.2.2 (3) du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8.I. du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans ce rapport à la section 3.2.1, pour l'exercice 2021.

ONZIEME RESOLUTION

(Expiration du mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil en qualité d'administrateur de la Société pour une nouvelle période de 6 années et prend acte de l'expiration dudit mandat.

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

*(Communiqué de presse du 25 février 2021, date d'arrêt des comptes de l'exercice 2020
par le Conseil d'Administration)*

RESULTATS ANNUELS 2020

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, annonce la publication de ses résultats annuels 2020.

<i>en millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	200,9	194,1
EBITDA (*) <i>Marge d'EBITDA</i>	16,3 <i>8,1%</i>	10,7 <i>5,5%</i>
Résultat Opérationnel Courant (*) <i>Marge opérationnelle courante</i>	-3,5 <i>-1,8%</i>	-10,8 <i>-5,5%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-5,2	-0,2
Résultat Opérationnel	-8,7	-11,0
Résultat financier	-2,1	-1,6
Impôts	-2,9	-2,4
Résultat Net	-13,7	-14,9

() y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,5 M€ en 2019 et 4,3 M€ en 2020*

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du rapport financier annuel.

Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 194,1 M€ au 31 décembre 2020, en retrait de 3,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent (-2,7% à taux de change constant).

Affecté principalement par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liée à la crise actuelle ainsi que, dans une moindre mesure, par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique, l'EBITDA s'inscrit à 10,7 M€, comparé à 16,3 M€ en 2019, soit une marge de 5,5% contre 8,1% en 2019. Le résultat opérationnel courant qui en découle s'inscrit également en retrait à -10,8 M€, contre -3,5 M€ en 2019.

Les autres produits et charges opérationnels intégraient pour mémoire en 2019 pour 3,8 M€ les coûts liés à la réorganisation du site de Longjumeau.

Le résultat financier ressort à -1,6 M€ en 2020, contre -2,1 M€ en 2019.

Le résultat net du Groupe PCAS ressort à -14,9 M€ en 2020 contre -13,7 M€ en 2019.

L'endettement net du Groupe (y compris Comptes Courants Nets Seqens) ressort à 133,4 M€ contre 97,7 M€ au 31 décembre 2019.

Perspectives pour l'année en cours

Comme indiqué dans nos précédents communiqués de presse depuis fin mars 2020, la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation.

Les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Dividende

Compte tenu des performances financières du Groupe en 2020, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre des résultats de l'exercice 2020.



À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec près de 10% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 194,1 M€ et emploie près de 1 100 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Pierre Luzeau / Eric Moissenot

Tél. : +33 1 69 79 60 00
www.pcas.com

Newcap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

I. FAITS MARQUANTS 2020

Crise sanitaire du Covid-19

Le Groupe PCAS est pleinement mobilisé pour garantir la sécurité et la santé de ses employés et assurer la continuité de ses activités. La crise du Coronavirus s'est accélérée dès le deuxième trimestre 2020 avec la mise en place de mesures inédites de confinement et de distanciation sociale dans tous les pays où PCAS est présent.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre dès le début de la crise et sur tous nos sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène pour garantir la sécurité et la santé de nos employés et sous-traitants et pour endiguer la pandémie en accord avec les recommandations les plus exigeantes des autorités de santé. Chaque site de PCAS, partout dans le monde, dispose d'une unité de gestion de crise dont la mission est de s'assurer que les mesures d'hygiène renforcées, les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Elles sont coordonnées par le Groupe Seqens pour garantir un déploiement homogène, rapide et efficace. Sur tous les sites, nos employés trouvent des solutions pratiques à chaque nouvelle situation pour assurer la sécurité et l'hygiène au quotidien. **C'est notre priorité.**

Les gouvernements des pays touchés par des mesures de confinement strictes l'ont rappelé de manière unanime : les entreprises dont les activités sont essentielles doivent prendre toutes les mesures de distanciation sociale et d'hygiène qui s'imposent afin d'organiser la continuité des activités et servir au mieux les besoins vitaux du pays. Dans ce cadre et compte tenu des activités de PCAS, tout est mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement, la production et la distribution de nos produits pour servir et accompagner nos clients dans cette période inédite en particulier dans le domaine Synthèse Pharmaceutique.

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui a rapidement touché le monde entier, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels PCAS opère, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation. A la date du présent document, ces mesures ont un impact limité sur le fonctionnement du Groupe PCAS. En effet, nos usines fonctionnent, même si l'organisation du travail est contrainte (protection des salariés les plus à risque et réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité).

La prolongation de la situation actuelle ou son évolution défavorable pourraient entraîner des impacts sur la santé des collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison de nos produits à nos clients, et par conséquent, conduire à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. Cette épidémie pourrait ainsi impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date du présent document.

Au niveau de l'activité et des résultats du Groupe PCAS, il n'y a, à la date de dépôt de ce document, pas d'impact significatif connu hormis la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants et le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, qui est intervenue en septembre 2020.

En conséquence, les résultats opérationnel courant et net du Groupe PCAS sont restés fortement négatifs en 2020.

En tout état de cause, les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe PCAS a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2020 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

II. RESULTATS DU GROUPE IFRS

Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- un EBITDA qui atteint 10,7 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros en 2019,
- un résultat net qui ressort à - 14,9 millions d'euros contre - 13,7 millions d'euros en 2019, affecté par une diminution du résultat opérationnel courant (- 7,3 millions d'euros) impacté principalement par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que, dans une moindre mesure, par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique (pour mémoire, les autres produits et charges opérationnels intégraient en 2019 pour 3,8 millions d'euros les coûts liés à la réorganisation du site de Longjumeau).
- une dette nette (y compris Comptes Courants Seqens) de 133,4 millions d'euros contre 97,7 millions d'euros en 2019. Le Compte Courant Net Seqens est en augmentation de 35 millions d'euros, à 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Résultats du Groupe

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 4,3 millions d'euros en 2020 contre 4,5 millions d'euros en 2019.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	200,9	194,1
Synthèse Pharmaceutique	127,7	135,2
Chimie Fine de Spécialités	73,2	58,9
EBITDA (*)	16,3	10,7
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>8,1%</i>	<i>5,5%</i>
Résultat Opérationnel Courant (EBIT) (*)	(3,5)	(10,8)
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>(1,8%)</i>	<i>(5,5%)</i>
Autres produits et charges opérationnels	(5,2)	(0,2)
Résultat financier	(2,1)	(1,6)
Impôts	(2,9)	(2,4)
Résultat Net – Part du Groupe	(13,7)	(14,9)
Résultat Net Total	(2,4)	(13,7)

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,5 millions d'euros en 2019 et 4,3 millions d'euros en 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, en retrait de 3,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Synthèse Pharmaceutique (69,7% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité de Synthèse Pharmaceutique en Santé s'établit à 135,2 millions d'euros, en progression de 5,9% par rapport à 2019 (+6,6% à taux de change constant). Cette croissance s'explique principalement par deux effets : (i) la meilleure marche des opérations sur l'un de nos sites en Ile de France et (ii) la mobilisation de la branche Synthèse Pharmaceutique de PCAS pour répondre à l'urgence sanitaire dans le contexte du Covid-19, en particulier via la production de solution hydro-alcoolique commercialisée sous marque Naaha, créée à cet effet.

Chimie Fine de Spécialité (30,3% du chiffre d'affaires consolidé)

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 58,9 millions d'euros, en retrait de 19,6% par rapport à 2019 (-19,0% à taux de change constant). L'activité Electronique montre une bonne résilience à la crise, en revanche les activités Lubrifiants et Chimie Fine sont en baisse sensible, et tout particulièrement l'activité Lubrifiants qui a été très impactée par la crise sanitaire, avec un léger rebond en fin d'année.

Analyse sectorielle

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2019		2020	
Chiffre d'affaires	200,9	100,0%	194,1	100,0%
Synthèse Pharmaceutique	127,7	63,6%	135,2	69,7%
Chimie Fine de Spécialités	73,2	36,4%	58,9	30,3%

Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(7,7)	(8,8)	-14,3%
Chimie Fine de Spécialités	4,2	(2,0)	-147,6%
TOTAL	(3,5)	(10,8)	-208,6%

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(10,6)	(11,6)	-9,4%
Chimie Fine de Spécialités	2,6	(3,5)	-234,6%
TOTAL	(8,0)	(15,1)	-88,8%

Le résultat opérationnel courant de l'année 2020 s'élève à - 10,8 millions d'euros, contre - 3,5 millions d'euros en 2019.

III. ACTIVITE PAR MARCHE

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des principes actifs et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	127,7	135,2	5,9%

Le chiffre d'affaires de l'activité Synthèse Pharmaceutique se répartit sur 4 catégories avec les API (principes actifs) et intermédiaires custom (exclusifs), les intermédiaires catalogues, les API propriétaires et les polymères pour la libération contrôlée des médicaments ou les biomatériaux.

La demande sur les principes actifs propriétaires est toujours soutenue et même accélérée sur certains principes utilisés pendant la crise Covid-19 dont la chaîne d'approvisionnement a été perturbée notamment en provenance d'Asie. L'amélioration de la performance opérationnelle a permis de capter cette croissance, même si l'ensemble des retards de livraisons n'est pas encore totalement résorbé. Des hausses de prix spécifiques ont été mises en place selon les conditions de marché et l'impact des matières premières.

Le développement et la production industrielle des molécules thérapeutiques princeps ont été fortement impactés par la crise du Covid-19. Les programmes cliniques liés au Covid ont généré une forte demande et une accélération d'essais cliniques. PCAS a su identifier ces molécules et sociétés pour développer des intermédiaires ou principes actifs répondant à la crise sanitaire avec en particulier une mise en production en quelques mois d'un antiviral. En revanche, les autres programmes de développement ont été ralentis voire arrêtés par des essais cliniques négatifs ou non prioritaires.

La demande des intermédiaires catalogues a été très forte pour répondre à des besoins de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et de relocalisation en Europe. PCAS a su y répondre, même si ce processus est long et certaines chimies nécessiteront des voies nouvelles comme la chimie en continu ou bio catalyse. Les usines de Bourgoin et Couterne se sont mobilisées dès le mois de mars pour produire des solutions hydro-alcooliques et répondre à la crise sanitaire.

Enfin, les polymères pour la libération contrôlée des médicaments est un marché toujours en forte croissance pour lequel des solutions sont à l'étude pour y répondre tant en qualité (grade ultrapur) qu'en capacité. De nouveaux clients importants ont démarré des programmes de développement de polymères exclusifs. Une demande importante est aussi venue de résines utilisées dans des tests de diagnostic du Covid-19.

Par ailleurs, dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt et des Appels à Projets du plan de relance du Gouvernement Français, Le Groupe PCAS a pris un engagement dans le développement et la production en France de molécules critiques permettant de sécuriser la chaîne d'approvisionnement de médicaments essentiels pour notre sécurité sanitaire grâce à l'innovation et à la mobilisation de nouvelles technologies.

A ce titre, 65 millions d'euros seront investis sur les trois prochaines années pour augmenter les capacités de développement et de production de principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques et pour accélérer le déploiement sur les sites de technologies de rupture.

Ces projets doivent permettre non seulement de répondre à la demande croissante pour le développement et la production de molécules critiques comme les antiviraux ou les anticancéreux mais aussi de compléter le dispositif industriel notamment pour la production de principes actifs hautement actifs et pour la production d'intermédiaires en flux continu.

Pour mener à bien ces projets, Le Groupe PCAS s'appuie sur le centre de Recherche et Développement de Porcheville et sur quatre de ses sites de production de principes actifs et d'intermédiaires GMP ou non-GMP (Aramon, Bourgoin, Couterne, Limay).

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la conduite de ces projets pour en garantir la réalisation dans les délais prévus et conformément à ses engagements et pour limiter les impacts sur ses projets et ses développements en cours et à venir pour ses clients.

S'appuyant sur des technologies de rupture permettant de garantir un haut niveau de performance, notamment environnementale, les nouvelles unités polyvalentes et performantes permettront une production compétitive et durable de principes actifs et d'intermédiaires.

b. Chimie Fine de Spécialités

Ce pôle d'activité est organisé en deux Business Units :

- La Chimie de Performance, qui développe, fabrique et commercialise des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et de la protection des métaux.
- Les Spécialités Avancées, qui développent, fabriquent et commercialisent des produits ultra-purs pour l'industrie électronique, des polymères de spécialités et produits de chimie fine pour des applications de haute technicité, ainsi que des ingrédients actifs pour l'industrie cosmétique.

Cette activité s'appuie sur trois sites industriels (Bourgoin/France, Saint-Jean/Canada et Couterne/France).

Faits Marquants de l'année 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	73,2	58,9	-19,6%

Les activités de Chimie Fine de Spécialités sont globalement en baisse en 2020, avec une situation assez différente selon les activités : l'électronique poursuit sa tendance haussière alors que la chimie fine et les lubrifiants connaissent une année 2020 en baisse en raison de la crise du covid-19, notamment impactés par la baisse des marchés automobile, aéronautique et cosmétique.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Poursuite de la croissance des ventes dans le domaine de l'électronique, portée par les mémoires, les semi-conducteurs de nouvelle génération et de nouveaux produits pour les écrans plats,

- Démarrage de nombreux projets en chimie fine et en lubrifiants, notamment liés à la volonté de nos clients de relocaliser en Europe la production de leurs matières stratégiques.

b.1. Chimie de Performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants industriels et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	32,1	24,6	-23,4%

Le chiffre d'affaires des additifs liés aux métiers de la lubrification industrielle et de la protection des métaux est en baisse de 23,4%, dans un contexte de forte baisse du marché en raison de la crise Covid-19. La fin d'année 2020 a connu un regain de demande après un deuxième et troisième trimestres très en retraits.

b.2. Spécialités Avancées

Ce département regroupe des activités basées en France et au sein de la filiale canadienne de PCAS. Il est spécialisé dans la production de produits de spécialités, notamment pour les industries électronique, aéronautique, cosmétiques et chimique. Il intègre aussi la filiale Protéus.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	41,1	34,3	-16,5%

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 16,5% par rapport à l'année 2019. Les marchés de la micro-électronique se sont bien maintenus malgré la crise, mais l'activité chimie fine a connu une année beaucoup plus faible qu'en 2019, avec notamment une baisse des marchés aéronautique et cosmétiques. De nombreux projets ont pu démarrer malgré le contexte sanitaire, avec des industrialisations prévues sur 2021 et adressant les marchés de l'agrochimie, de l'optique, de la cosmétique et du traitement du verre.

IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Expansia SAS (Aramon)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	35,7	39,5
Résultat Net	1,9	1,9
Effectifs inscrits	139	145

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température. Le site industriel Expansia d'Aramon est régulièrement inspecté avec succès par la FDA (Food and Drug Administration).

En 2020, la hausse d'activité est essentiellement liée à (i) un accroissement de la demande et (ii) des problématiques ponctuelles de qualité en 2019 qui ont décalé des ventes sur 2020. La hausse des

effectifs s'explique par la sécurisation de nos équipes industrielles avec la conversion de contrats d'intérimaires.

2. PCAS Finland Oy (Turku)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	25,9	25,5
Résultat Net	5,3	3,9
Effectifs inscrits	104	103

Le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs injectables pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'année 2020 a montré une demande stable par rapport à 2019.

3. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	19,8	16,3
Résultat Net	(1,8)	(10,5)
Effectifs inscrits	103	125

VLG Chem produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

Le site est en transformation avec de forts investissements sur une nouvelle ligne de production. L'année 2020 est une année de transition industrielle, marquée par les importants coûts de démarrage de cette unité.

4. PCAS Canada (Saint-Jean sur Richelieu)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	12,6	13,8
Résultat Net	0,3	0,4
Effectifs inscrits	75	73

PCAS Canada est implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre et low metal pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, de plate-forme marketing et commerciale de l'activité Advanced Specialties de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Les ventes maintiennent leur croissance pour le marché micro-électronique, associés à de nombreux projets pour des grands donneurs d'ordre du monde de l'électronique. Le site a continué à se structurer et augmenter sa capacité pour se préparer à la croissance à venir.

5. Protéus (Nîmes)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	1,3	2,1
Résultat Net	(0,6)	0,1
Effectifs inscrits	21	20

Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries pour PCAS ou pour le compte de tiers.

La stratégie de Protéus reste centrée sur le développement de produits en propre en complément des contrats FTE signés avec des clients tiers et des travaux réalisés pour le compte des Business Units de PCAS.

6. PCAS BioMatrix

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	0,2	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	-	-

Cette filiale, détenue à 66 % par PCAS Canada, a été créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009. Elle offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles on synthétise des composés biologiques comme des fragments de protéines (ici des peptides de chaîne longue).

V. RESULTATS DE LA MAISON-MERE

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	129,0	128,3
Résultat d'exploitation	(16,6)	(16,1)
Résultat net	(9,7)	(6,5)
Effectifs inscrits	619	619

Le chiffre d'affaires de la société diminue de 0,5 %, celui du pôle synthèse pharmaceutique augmentant de 22,4% et celui de la Chimie Fine de Spécialités diminuant de 26,6%. Le résultat d'exploitation 2020 ressort à - 16,1 millions d'euros contre - 16,6 millions d'euros en 2019. Ce résultat est principalement impacté par la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique.

Le résultat net s'élève à - 6,5 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 5,3 millions d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 7,2 millions d'euros, ainsi que le coût de la dette pour 1,9 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 0,3 millions d'euros, ainsi que d'un produit d'impôt de 4,6 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 3,9 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 0,7 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat d'exploitation 2019 ressortait à - 16,6 million d'euros. Le résultat net s'élevait à - 9,7 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 8,2 millions d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 10,5 millions d'euros, le coût de la dette pour 2 millions d'euros, ainsi que des pertes de change pour 0,3 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 5,7 millions d'euros (qui intègre principalement les coûts liés au processus de réorganisation du site de Longjumeau pour 4,1 millions d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 4,5 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 4,1 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 0,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

VI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

<i>En millions d'euros</i>	2018	2019	2020
Investissements incorporels	2,7	1,1	0,6
Investissements corporels	27,4	34,7	30,2
Total	30,1	35,8	30,8

Le montant des investissements du Groupe ressort à 30,8 millions d'euros en 2020 contre 35,8 millions d'euros en 2019. Ces investissements représentent 15,9 % du chiffre d'affaires en 2020. Cet effort est réparti sur l'ensemble des sites et couvre les besoins nécessaires à l'activité. La sécurité, la protection de l'environnement et le respect de la réglementation, REACH compris, représentent près de 14% de ces investissements. 32% des investissements sont consacrés à la fiabilisation et au maintien de l'outil industriel, et 13% à l'amélioration de la qualité, de la productivité et à l'augmentation de capacité. Le reste, soit près 42% des investissements de l'année, a été dédié aux nouveaux produits.

Au 31 décembre 2020, le montant total des investissements estimé que le Groupe PCAS compte réaliser à l'avenir, et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes, s'élève à plus de 45 millions d'euros pour 2021. 45%, soit plus de 20 millions d'euros, dans la continuité de 2020, se répartissent dans les mêmes proportions que celles de 2020. Ils concernent principalement le développement de nouveaux produits, plusieurs chantiers d'aménagements industriels qui permettront d'augmenter les capacités de production et le niveau de qualité des usines, incluant la fiabilisation et l'automatisation de réacteurs, l'achat et l'implantation de divers équipements de production (citernes de stockage, réacteurs, filtres sécheurs, équipements de laboratoire). Les engagements pris pour 2021 pour répondre aux besoins de la sécurité et la protection de l'environnement s'élèvent, quant à eux, à de plus de 4 millions d'euros.

Les 55%, restants soit plus de 25 millions d'euros, concernent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Capacity Building » avec pour principaux objectifs :

- La sécurisation de la chaîne d'approvisionnement de médicaments essentiels par la relocalisation de la production de leurs principes actifs et intermédiaires clés, sur les sites de Bourgoin-Jallieu (38), Couterne (61) et Limay (78). Grâce au développement sur son Seqens'Lab de Porcheville (78) et à l'industrialisation de nouvelles technologies de rupture comme la Flow Chemistry, Seqens/PCAS sont en mesure de garantir une production compétitive, performante et les plus hauts standards en termes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement.
- Un investissement dans une nouvelle unité de production de principes actifs hautement actifs (HPAPI) sur le site d'Aramon (30) dotée de technologies innovantes de confinement assurant le plus strict respect des normes d'exposition.

S'appuyant sur des technologies de rupture permettant de garantir un haut niveau de performance, notamment environnementale, les nouvelles unités permettront une production compétitive et durable sur le territoire français de ces molécules essentielles.

Ces valeurs d'investissements montrent clairement que le Groupe Seqens, qui contrôle le Groupe PCAS depuis 2017, s'est engagé pleinement dans le développement et la pérennisation des activités de PCAS tout en ancrant toujours plus la culture HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), la qualité de ces produits ainsi que la fiabilité et la performance de ses procédés, qui lui sont chères.

VII. SITUATION FINANCIERE

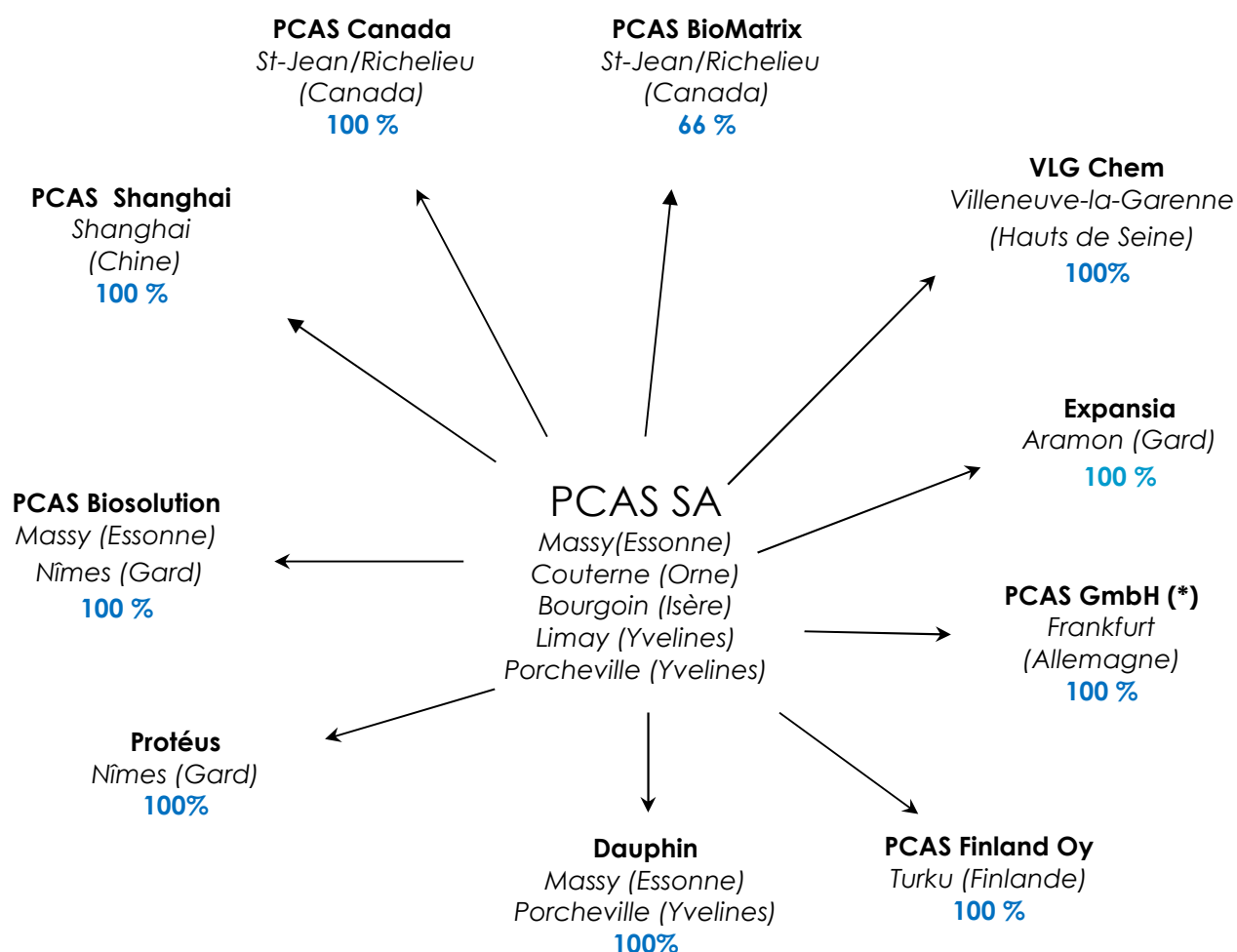
L'endettement net du Groupe PCAS (y compris Comptes Courants Seqens) se situe à 133,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 97,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. note 12 des notes annexes aux Etats financiers consolidés).

Le compte courant net Seqens est en augmentation de 35 millions d'euros, à 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'année 2020 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- Une baisse de la marge brute d'autofinancement résultant de la baisse des résultats impactés par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, par la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique.
- Une variation du besoin en fonds de roulement, impactée principalement de l'augmentation des stocks.
- Un maintien d'un niveau d'investissements élevé.

VIII. STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020



(*) Sociétés en cours de liquidation

(% au niveau du Groupe PCAS)

IX. PERSPECTIVES

Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement notable, postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

Tendances 2021

L'année 2021 sera également impactée par un niveau élevé d'incertitudes liées à la crise Covid-19 et le retour progressif vers une croissance plus stable sur l'ensemble du portefeuille. Le Groupe PCAS doit continuer l'amélioration de sa performance opérationnelle pour continuer de construire la confiance avec ses clients avec un service et une communication renforcés. Le Groupe travaille à renforcer son plan de communication et marketing sur sa proposition de valeur et les facteurs clés de différenciation. Une prospection intense sera développée dans toutes les géographies et en particulier aux Etats-Unis et au Japon, ainsi que le renforcement du plan de gestion des comptes clés. Les plans d'excellence opérationnelle doivent continuer de délivrer et assurer les fondamentaux de performance, d'HSE et de conformité qualité et réglementaire. La culture de livraisons OTIF (« On Time in Full » – livraison dans le respect des délais et des quantités) et de fabrications RFT (« Right First Time » - bon du premier coup) sera déployée. Il y aura aussi des actions de sécurisation de chaîne d'approvisionnement et en particulier sur les matières premières critiques. Toutes les équipes seront focalisées et objectivées sur les actions prioritaires d'exécution du budget 2021.

Les programmes AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan de relance) vont permettre d'accélérer la stratégie du Groupe pour acquérir de nouvelles capacités permettant de faire face à la sécurité sanitaire, et développer des technologies différenciantes comme la chimie en continu, la biocatalyse, la numérisation des laboratoires, la fabrication de molécules hautement actives... Les voies de synthèse des 12 médicaments et les premiers investissements seront réalisés en 2021 avec un pilotage et des équipes projets spécifiques.

Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont :

- la consolidation de son statut de partenaire privilégié pour le développement des nouveaux produits de ses clients historiques et nouveaux, laboratoires pharmaceutiques, industries chimiques ou start-up,
- le développement pérenne des gammes de produits propriétaires (API propriétaires, additifs pour lubrifiants en chimie de performance),
- le développement commercial géographique dans les pays à enjeux stratégiques et à forte croissance (Amérique du nord, Chine, Japon),
- une implication sur les thématiques « Chimie verte » et « Développement durable »,
- un ciblage des développements sur des marchés à forte croissance et sur des projets structurants,
- la poursuite du développement des plans de progrès dans la gestion des projets et de la supply chain,
- le renforcement des systèmes qualité sur les sites GMP et au sein de l'organisation.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2 020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	15 142	15 142	15 142	15 142	15 142
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	126 504	148 882	128 519	128 950	128 278
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	2 487	4 644	(1 112)	(2 840)	(2 376)
c) Impôt sur les bénéfices *	(4 794)	(5 538)	(7 214)	(4 504)	(4 562)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	(17)	2 474	(2 429)	(9 654)	(6 538)
e) Montant des bénéfices distribués *	1 667	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,67	0,40	0,11	0,14
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	-	0,16	(0,16)	(0,64)	(0,43)
c) Dividende versé à chaque action	0,12	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	543	606	642	618	613
b) Montant de la masse salariale *	24 834	30 266	30 065	31 544	31 470
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	15 528	13 646	13 439	13 312	13 645
d) Participation des salariés *	-	-	-	-	-

* en milliers d'euros

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(au 21 avril 2021)

Pierre LUZEAU	Président-Directeur Général
Jacqueline LECOURTIER	Administrateur
Vanessa MICHOU	Administrateur
Vincent MILHAU	Administrateur
Marc de ROQUEFEUIL	Administrateur (jusqu'au 9 juin 2021 - cf. résolution n°11 du texte des projets de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2021)



Société anonyme au capital de 15.421.725 €
Siège social : 21 chemin de la Sauvegarde, 21 Ecully Parc, CS 33167, 69134 Ecully Cedex
622 019 503 RCS Lyon

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 5 mai 2021 date de publication au BALO de l'Avis préalable mentionné à l'article R 225-73 du Code de Commerce

Nombre total d'actions composant le capital social	15 141 725
Nombre total de droits de vote théoriques *	15 161 329
Nombre total de droits de vote réels **	13 761 277

** Les droits de vote théoriques comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote)*

*** Les droits de vote réels correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (auto-détention...)*

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et 83 dudit code de commerce.

Formulaire à adresser à :

PCAS
Campus Eiffel – Bâtiment Lavoisier
11, rue Ella Maillart 91 300 MASSY

Au vu du contexte actuel lié au COVID-19, nous vous recommandons d'effectuer vos demandes par voie électronique à l'adresse suivante : ag2021@pcas.com.

Toutes les informations utiles sur cette Assemblée Générale du 9 juin 2021 seront publiées sur le site www.pcas.com dans la rubrique « Investors ». Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique.



Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 9 juin 2021

NOM.....

Prénom (s)

Adresse complète.....

en tant que propriétaire de actions PCAS détenues

- sous la forme nominative (*)
- sous la forme au porteur (*)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

A, le2021

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) *Rayez la mention inutile*